

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision : 25 Octobre 2024 Version : 6.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : 2K Clearcoat

Code du produit : D8163/E0.4

Autres moyens d'identification

Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/
du mélange : Revêtement.

Utilisations non recommandées : Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Industries Italia S.r.l., Via Comasina, 121, 20161 Milano, Italy Tel: +39 02 6404.1

PPG Industries (UK) Ltd., Needham Road, Stowmarket, Suffolk, IP14 2AD, UK Tel: +44 (0) 1449 773 338

Adresse email de la
personne responsable
pour cette FDS : Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

Contact national

PPG Industries Belgium bvba
Blarenberglaan A21b, B-2800 Mechelen.
Tel: +32 (0)15-409003 Fax: +32 (0)15-409004

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum + 32 70 245 245

Fournisseur

- Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société : +39 02 6404.1 (0800-1700)
- Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59
(Association ORFILA, organisme agréé prévu au 4ème alinéa de l'article L231-7 du code du travail)

Code : D8163/E0.4
2K Clearcoat

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Aerosol 1, H222, H229

Skin Sens. 1, H317

STOT SE 3, H336

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence**Prévention**

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Intervention

: EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Stockage

: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P210, P211, P251, P304 + P312, P410 + P412, P501

Éléments d'étiquetage supplémentaires: Exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

: Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

Code : D8163/E0.4

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2024

2K Clearcoat

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.3 Autres dangers**

Le produit répond aux critères PBT ou vPvB : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	% en poids	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Diméthyl éther	REACH #: 01-2119472128-37 CE: 204-065-8 CAS: 115-10-6 Indice: 603-019-00-8	≥50 - ≤75	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	-	[2]
acétone	REACH #: 01-2119471330-49 CE: 200-662-2 CAS: 67-64-1 Indice: 606-001-00-8	≥5.0 - <10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066	EUH066: C ≥ 20%	[1] [2]
acétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4 Indice: 607-025-00-1	≥5.0 - ≤10	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères (isocyanurate type)	REACH #: 01-2119485796-17 CE: 500-060-2 CAS: 28182-81-2	≥5.0 - ≤10	Acute Tox. 4, H332 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 1.5 mg/l	[1]
heptan-2-one	REACH #: 01-2119902391-49 CE: 203-767-1 CAS: 110-43-0 Indice: 606-024-00-3	≥1.0 - ≤5.0	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H336	ETA [oral] = 1600 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 16.7 mg/l	[1] [2]
3-éthoxypropionate d'éthyle	REACH #: 01-2119463267-34 CE: 212-112-9 CAS: 763-69-9	≥1.0 - ≤5.0	Flam. Liq. 3, H226 EUH066	EUH066: C ≥ 20%	[1]
acétate d'isobutyle	CE: 203-745-1 CAS: 110-19-0 Indice: 607-026-00-7	≥1.0 - ≤5.0	Flam. Liq. 2, H225 EUH066	-	[1] [2]

French (FR)

Belgium

Belgique

3/23

Code : D8163/E0.4

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2024

2K Clearcoat

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

5-méthylhexan-2-one	REACH #: 01-2119472300-51 CE: 203-737-8 CAS: 110-12-3 Indice: 606-026-00-4	<1.0	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332 Repr. 2, H361d (inhalation)	ETA [inhalation (gaz)] = 5000 ppm	[1] [2]
3-Isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl isocyanate, oligomers (isocyanurate type)	REACH #: 01-2119488734-24 CE: 931-312-3 CAS: 53880-05-0 (EC 931-312-3)	<1.0	Skin Sens. 1B, H317 STOT SE 3, H335	-	[1]
Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	REACH #: 01-2119491304-40 CE: 915-687-0 CAS: 1065336-91-5	<0.25	Skin Sens. 1A, H317 Repr. 2, H361f Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1]
bis(3-mercaptopropionate) d'éthylène	REACH #: 01-2120775145-52 CE: 245-044-3 CAS: 22504-50-3	<0.10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	ETA [oral] = 668 mg/kg ETA [dermique] = 1922 mg/kg M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Contact avec les yeux**

: Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.

En cas de contact accidentel avec les yeux, éviter l'exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car des irritations graves, y compris des brûlures, pourraient en résulter. Ces réactions peuvent être retardées - consulter un médecin en cas de douleur, d'irritation ou de cloques après contact.

Inhalation

: Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

French (FR)

Belgium

Belgique

4/23

Code : D8163/E0.4
2K Clearcoat

Date d'édition/Date de révision : 25 Octobre 2024

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
nausées ou vomissements
migraine
sommolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

Code : D8163/E0.4
2K Clearcoat

Date d'édition/Date de révision : 25 Octobre 2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers dus à la substance ou au mélange : Aérosol extrêmement inflammable. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme, causant un incendie ou une explosion. Les récipients d'aérosols qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse depuis le lieu de l'incendie.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
oxydes d'azote
Cyanate et Isocyanate.
acide cyanhydrique

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. En cas de bris d'aérosols, il est recommandé de prendre les mesures nécessaires à cause de la rapidité d'échappement de leur contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de contenants, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Code : D8163/E0.4
2K Clearcoat

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2024

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
- Dispositions particulières** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Placer dans un récipient approprié. La zone contaminée doit être nettoyée immédiatement à l'aide d'un décontaminant approprié. Par exemple, on pourra utiliser un décontaminant (inflammable) constitué (en volume) de 45 parties d'eau, de 50 parties d'éthanol ou d'alcool isopropylique et de 5 parties d'une solution ammoniacale concentrée (d : 0,880). En contre-partie, on pourra utiliser une solution ininflammable constituée de carbonate de sodium (5 parties) et d'eau (95 parties). Ajouter ce décontaminant aux résidus et laisser reposer plusieurs jours dans un récipient non scellé jusqu'à ne plus observer de réaction. Une fois ce stade atteint, fermer le récipient et éliminer conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer du gaz. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Code : D8163/E0.4
2K Clearcoat

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2024

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

: Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10), des aliments et des boissons. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Il est recommandé de prendre les précautions nécessaires pour minimiser le contact avec l'eau ou l'humidité atmosphérique. En effet, du CO₂ pourrait se former et générer une surpression dans les récipients fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
diméthyl éther	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) Valeur limite 8 heures: 1000 ppm. Valeur limite 8 heures: 1920 mg/m ³ .
acétone	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) Valeur limite 8 heures: 246 ppm. Valeur limite 8 heures: 594 mg/m ³ . Valeur de courte durée 15 minutes: 492 ppm. Valeur de courte durée 15 minutes: 1187 mg/m ³ .
acétate de n-butyle	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) [acétate de butyle] Valeur de courte durée 15 minutes: 712 mg/m ³ . Valeur de courte durée 15 minutes: 150 ppm. Valeur limite 8 heures: 238 mg/m ³ . Valeur limite 8 heures: 50 ppm.
heptan-2-one	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) Absorbé par la peau. Valeur limite 8 heures: 50 ppm. Valeur limite 8 heures: 238 mg/m ³ . Valeur de courte durée 15 minutes: 100 ppm. Valeur de courte durée 15 minutes: 475 mg/m ³ .
acétate d'isobutyle	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) [acétate de butyle] Valeur de courte durée 15 minutes: 712 mg/m ³ . Valeur de courte durée 15 minutes: 150 ppm. Valeur limite 8 heures: 238 mg/m ³ . Valeur limite 8 heures: 50 ppm.
5-méthylhexan-2-one	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) Valeur limite 8 heures: 20 ppm. Valeur limite 8 heures: 93 mg/m ³ . Valeur de courte durée 15 minutes: 233 mg/m ³ .

Code : D8163/E0.4
2K Clearcoat

Date d'édition/Date de révision : 25 Octobre 2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Valeur de courte durée 15 minutes: 49 ppm.

Procédures de surveillance recommandées

: Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
diméthyl éther	DNEL	Long terme Inhalation	471 mg/m ³	Population générale	Systémique
acétone	DNEL	Long terme Inhalation	1894 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	62 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
acétate de n-butyle	DNEL	Long terme Voie cutanée	62 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	186 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	200 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1210 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	2420 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	300 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	11 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	2 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie orale	2 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.4 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	6 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	7 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	11 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m ³	Population générale	Systémique
Hexamethylene diisocyanate, oligomers (isocyanurate type)	DNEL	Long terme Inhalation	35.7 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	48 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	300 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	300 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	300 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	600 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	600 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
DNEL	Long terme Inhalation	0.5 mg/m ³	Opérateurs	Local	
DNEL	Court terme Inhalation	1 mg/m ³	Opérateurs	Local	

Code : D8163/E0.4

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2024

2K Clearcoat

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

heptan-2-one	DNEL	Long terme Voie orale	23.32 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	23.32 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	54.27 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	84.31 mg/m ³	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	394.25 mg/m ³	Opérateurs	Systémique	
	3-éthoxypropionate d'éthyle	DNEL	Court terme Inhalation	1516 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Long terme Voie cutanée	102 mg/cm ²	Opérateurs	Local
		DNEL	Long terme Voie orale	1.2 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		DNEL	Long terme Voie cutanée	3.1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
DNEL		Long terme Voie cutanée	8.85 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
DNEL		Long terme Inhalation	72.6 mg/m ³	Population générale	Systémique	
acétate d'isobutyle		DNEL	Long terme Inhalation	610 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Court terme Inhalation	300 mg/m ³	Population générale	Systémique
		DNEL	Court terme Voie orale	5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Court terme Voie cutanée	5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Court terme Voie cutanée	10 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	10 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	35.7 mg/m ³	Population générale	Local	
5-méthylhexan-2-one	DNEL	Long terme Inhalation	35.7 mg/m ³	Population générale	Systémique	
	DNEL	Court terme Inhalation	300 mg/m ³	Population générale	Local	
	DNEL	Long terme Inhalation	300 mg/m ³	Opérateurs	Local	
	DNEL	Long terme Inhalation	300 mg/m ³	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Court terme Inhalation	600 mg/m ³	Opérateurs	Local	
	DNEL	Court terme Inhalation	600 mg/m ³	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie orale	5.12 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	5.12 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	14.2 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	17.8125 mg/m ³	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	100.25 mg/m ³	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Court terme Inhalation	146.5 mg/m ³	Population générale	Systémique	
3-Isocyanatomethyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl	DNEL	Court terme Inhalation	196.3 mg/m ³	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	0.29 mg/m ³	Opérateurs	Local	

Code : D8163/E0.4

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2024

2K Clearcoat

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

isocyanate, oligomères (isocyanurate type) bis(3-mercaptopropionate) d'éthylène	DNEL	Court terme Inhalation	0.58 mg/m ³	Opérateurs Population générale	Local Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	0.12 mg/kg bw/jour		
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.12 mg/kg bw/jour	Population générale Population générale	Systémique Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.209 mg/m ³		
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.336 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.18 mg/m ³	Opérateurs	Systémique

PNEC

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
acétone	-	Eau douce	10.6 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Eau de mer	1.06 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	100 mg/l	Facteurs d'Évaluation
acétate de n-butyle	-	Sédiment d'eau douce	30.4 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Sédiment d'eau de mer	3.04 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Sol	29.5 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Eau douce	0.18 mg/l	-
	-	Eau de mer	0.018 mg/l	-
	-	Sédiment d'eau douce	0.981 mg/kg	-
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères (isocyanurate type)	-	Sédiment d'eau de mer	0.0981 mg/kg	-
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	35.6 mg/l	-
	-	Sol	0.0903 mg/kg	-
	-	Eau douce	0.127 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Eau de mer	0.0127 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	88 mg/l	Facteurs d'Évaluation
heptan-2-one	-	Sédiment d'eau douce	266701 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Sédiment d'eau de mer	26670 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Sol	53182 mg/kg	Partage à l'Équilibre
	-	Eau douce	0.0982 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Eau de mer	0.00982 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Sédiment d'eau douce	1.89 mg/kg	Partage à l'Équilibre
3-éthoxypropionate d'éthyle	-	Sédiment d'eau de mer	0.189 mg/kg	Partage à l'Équilibre
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	12.5 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Sol	0.321 mg/kg	Partage à l'Équilibre
	-	Eau douce	0.0609 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Eau de mer	0.00609 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Sédiment d'eau douce	0.419 mg/kg	-
5-méthylhexan-2-one	-	Sédiment d'eau de mer	0.0419 mg/kg	-
	-	Sol	0.048 mg/kg	-
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	50 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Eau douce	0.1 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Eau de mer	0.01 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	100 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Sédiment d'eau douce	1.12 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Sédiment d'eau de mer	0.112 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre

Code : D8163/E0.4
2K Clearcoat

Date d'édition/Date de révision : 25 Octobre 2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	-	Sol	0.166 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
--	---	-----	-----------------	-----------------------

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatique intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Gants : polyéthylène caoutchouc butyle

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Autre protection cutanée Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Code : D8163/E0.4
2K Clearcoat

Date d'édition/Date de révision : 25 Octobre 2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection respiratoire** : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3
- Restrictions d'utilisation** : Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergie ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant ce produit.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect**

- État physique** : Liquide.
- Type de produit** : Aérosol.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : Indéterminé.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition** : <35°C
- Inflammabilité** : Indéterminé. Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Vase clos: -19°C
- Température d'auto-inflammabilité** : Non disponible.
- Température de décomposition** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
- pH** : Non applicable.
- Viscosité** : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C): >21 mm²/s
- Viscosité** : < 30 s (ISO 6mm)
- Solubilité** :

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble

- Coefficient de partition n-octanol/eau (log Pow)** : Non applicable.

Code : D8163/E0.4

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2024

2K Clearcoat

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Pression de vapeur	Nom des composants	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
		mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
	diméthyl éther	3850	513.3				

Densité relative : 0.77

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne : Non applicable.

9.2 Autres informations**9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique**

Chaleur de combustion : 22.94 kJ/g

Propriétés explosives : Non disponible.

Propriétés comburantes : Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

Produit aérosol

Type d'aérosol : Par pulvérisation

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Des produits de décomposition dangereux peuvent se former au cours d'un incendie. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts, amines, alcools, eau. Des réactions exothermiques non maîtrisées apparaissent avec les amines et les alcools.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : Cyanate et Isocyanate. oxydes de carbone oxydes d'azote acide cyanhydrique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité aiguë

Code : D8163/E0.4

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2024

2K Clearcoat

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
diméthyl éther	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	164000 ppm	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	309 g/m ³	4 heures
acétone	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	76000 mg/m ³	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	15.8 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	5800 mg/kg	-
acétate de n-butyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	>21.1 mg/l	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	2000 ppm	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>17600 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	10.768 g/kg	-
Hexamethylene diisocyanate, oligomers (isocyanurate type)	DL50 Voie cutanée	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat - Femelle	>2500 mg/kg	-
heptan-2-one	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	16.7 mg/l	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	10.206 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1.6 g/kg	-
3-éthoxypropionate d'éthyle	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	3200 mg/kg	-
acétate d'isobutyle	DL50 Voie cutanée	Lapin	>17400 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	13400 mg/kg	-
5-méthylhexan-2-one	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	5000 ppm	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	8.14 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	5657 mg/kg	-
3-Isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl isocyanate, oligomers (isocyanurate type)	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>5010 mg/m ³	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	>14 g/kg	-
Produit de réaction entre bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	DL50 Voie cutanée	Rat	>3170 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat - Mâle, Femelle	3230 mg/kg	-
bis(3-mercaptopropionate) d'éthylène	DL50 Voie cutanée	Lapin	1922 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	668 mg/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Voie orale	53780.04 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	561.33 mg/l
Inhalation (poussières et brouillards)	26.03 mg/l

Conclusion/Résumé : ☒ après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Irritation/Corrosion****Conclusion/Résumé****Peau** : ☒ après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Yeux** : ☒ après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Respiratoire** : ☒ après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Nom du produit/composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
3-Isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl isocyanate, oligomers (isocyanurate type)	peau	cobaye	Sensibilisant

Conclusion/Résumé

French (FR)

Belgium

Belgique

15/23

Code : D8163/E0.4

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2024

2K Clearcoat

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.**Respiratoire** : après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Mutagénicité** après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Cancérogénicité** après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Toxicité pour la reproduction**

Nom du produit/ composant	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
5-méthylhexan-2-one	-	-	Incertain	Lapin	Inhalation: 1250 ppm	-

 après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acétone	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
acétate de n-butyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères (isocyanurate type)	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
heptan-2-one	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
3-Isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate, oligomères (isocyanurate type)	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Conclusion/Résumé : Peut provoquer somnolence ou vertiges.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Danger par aspiration** après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.**Effets aigus potentiels sur la santé****Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.**Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).**Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Code : D8163/E0.4
2K Clearcoat

Date d'édition/Date de révision : 25 Octobre 2024

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
sécheresse
gerçure

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. D'après les propriétés des composants isocyanate et les données toxicologiques de mélanges similaires, ce mélange peut provoquer une sensibilisation et/ou une irritation aiguë du système respiratoire, entraînant état asthmatique, sifflement et congestion poitrinaire. Les personnes sensibilisées peuvent ultérieurement présenter des symptômes d'asthme en cas d'exposition à des concentrations atmosphériques très inférieures à la VLEP. Les personnes ayant des antécédents d'asthme, de sensibilisation cutanée ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant cette préparation. Une exposition répétée peut causer des séquelles permanentes au système respiratoire. Produit sensible à l'humidité. Les constituants à base d'acrylate contenus dans cette préparation possèdent des propriétés irritantes. Lors d'un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, des symptômes d'irritation tels que des rougeurs, des vésications ou de l'eczéma peuvent apparaître. Peut provoquer une allergie de la peau lors d'une exposition répétée. L'inhalation de gouttelettes ou d'aérosols en suspension peut provoquer une irritation des voies respiratoires. L'ingestion de ce produit peut provoquer des nausées, des faiblesses et avoir des répercussions sur le système nerveux central. En cas de contact accidentel avec la peau, éviter l'exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car des irritations graves, y compris des brûlures, pourraient en résulter. Ces réactions peuvent être retardées - consulter un médecin en cas de douleur, d'irritation, d'éruption cutanée ou de cloques après contact. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

11.2 Informations sur les autres dangers**11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Code : D8163/E0.4

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2024

2K Clearcoat

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement, mais il contient une ou plusieurs substances dangereuses pour l'environnement. Voir Rubrique 3 pour plus de détails.

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
diméthyl éther	Aiguë CL50 >4000 mg/l	Poisson	96 heures
acétone	Aiguë CL50 4.42589 ml/L	Crustacés - <i>Acartia tonsa</i> - Copépodite	48 heures
	Eau de mer		
	Aiguë CL50 5540 mg/l	Poisson	96 heures
acétate de n-butyle	Aiguë CL50 18 mg/l	Poisson	96 heures
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères (isocyanurate type)	Aiguë CE50 >1000 mg/l	Algues - <i>scenedesmus subspicatus</i>	72 heures
	Aiguë CE50 >100 mg/l	Daphnie - <i>daphnia magna</i>	48 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson - <i>Danio rerio (zebra fish)</i>	96 heures
heptan-2-one	Aiguë CL50 131 mg/l	Poisson	96 heures
3-éthoxypropionate d'éthyle	Aiguë CL50 60.9 mg/l	Poisson	96 heures
5-méthylhexan-2-one	Aiguë CL50 159 mg/l	Poisson	96 heures
Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl	CE50 1.68 mg/l	Algues	72 heures
1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	CL50 0.9 mg/l	Poisson	96 heures

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**12.2 Persistance et dégradabilité**

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
acétone	-	90.9 % - Facilement - 28 jours	-	-
acétate de n-butyle	TEPA and OECD 301D	83 % - Facilement - 28 jours	-	-
heptan-2-one	OECD 310	69 % - Facilement - 28 jours	-	-
5-méthylhexan-2-one	OECD 301D	67 % - Facilement - 28 jours	-	-

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
acétone	-	-	Facilement
acétate de n-butyle	-	-	Facilement
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères (isocyanurate type)	-	-	Non facilement
heptan-2-one	-	-	Facilement
3-éthoxypropionate d'éthyle	-	-	Facilement
5-méthylhexan-2-one	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

French (FR)	Belgium	Belgique	18/23
-------------	---------	----------	-------

Code : D8163/E0.4

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2024

2K Clearcoat

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
diméthyl éther	0.07	-	Faible
acétone	-0.23	3	Faible
acétate de n-butyle	2.3	-	Faible
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères (isocyanurate type)	5.54	3.2	Faible
heptan-2-one	2.26	-	Faible
3-éthoxypropionate d'éthyle	1.47	-	Faible
acétate d'isobutyle	2.3	-	Faible
5-méthylhexan-2-one	1.88	-	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponibles dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux :

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Code : D8163/E0.4

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2024

2K Clearcoat

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets	
Réceptient	15 01 04	emballages métalliques

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son réceptient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne pas percer ni incinérer le réceptient.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2	2	2.1	2.1
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.
Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	Non applicable.	Not applicable.	Not applicable.

Informations complémentaires

ADR/RID : Non identifié.
Code tunnel : (D)
ADN : Non identifié.
IMDG : None identified.
IATA : Non identifié.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non applicable.

Code : D8163/E0.4

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2024

2K Clearcoat

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisationAnnexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	Entrée n° (REACH)
2K Clearcoat	3

Étiquetage : Non applicable.**Précurseurs d'explosifs** : Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Générateurs d'aérosols :**3**

Extrêmement inflammable

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

Catégorie
P3a

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

Code : D8163/E0.4

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2024

2K Clearcoat

RUBRIQUE 16: Autres informations

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association international du transport aérien

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Aérosol 1, H222, H229 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H336	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H220 H222, H229	Gaz extrêmement inflammable. Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H225 H226 H280	Liquide et vapeurs très inflammables. Liquide et vapeurs inflammables. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 H312 H317 H318 H319 H332 H335 H336 H361d H361f H400 H410	Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4 Aérosol 1 Aquatic Acute 1	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 AÉROSOLS - Catégorie 1 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Gas 1A Flam. Liq. 2 Flam. Liq. 3 Press. Gas (Comp.) Repr. 2	GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 1A LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
Skin Sens. 1 Skin Sens. 1A Skin Sens. 1B STOT SE 3	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Code : D8163/E0.4

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2024

2K Clearcoat

RUBRIQUE 16: Autres informations

Historique

Date d'édition/ Date de révision : 25 Octobre 2024

Date de la précédente édition : 10 Septembre 2024

Élaborée par : EHS

Version : 6.01

Renonciation

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasiner et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.